

plots séditieux déjà si nuisibles aux intérêts généraux de la société, si vous repoussez des fardeaux iniques ; car la violence ne réprime pas les abus ; mais réclamez vos droits avec douceur, opposez à la force du capital celle de l'association sage, prudente et animée de l'esprit chrétien ; acceptez la médiation de l'Eglise quand elle vous est offerte, puis en attendant que justice vous soit faite, ayez confiance dans l'avenir, et déposez le fardeau de vos peines aux pieds de votre Divin Compagnon de labeurs.

Et voilà, Messieurs, comment l'Eglise, vous enseigne le devoir, pendant qu'elle prêche au riche et plus fortement encore la même doctrine d'apaisement et de pacification. Ah ! si ses chaires étaient muettes, si ses lèvres étaient silencieuses, de quels troubles ne serions-nous pas les témoins ! Quelle confusion dans les idées ! quel désordre et quel chaos !

Qui donc peut prévoir les fatales conséquences qu'entraîne nécessairement dans la vie individuelle ou sociale la perte de la notion du devoir ? Vous voyez-vous, messieurs, entre les mains d'employeurs qui monopoliseraient le travail et accableraient le travailleur ! Incertains de l'avenir, mécontents du sort, impatients du joug, incapables de trouver en vous-mêmes et en vos propres forces assez de courage pour accepter, du moins pour supporter, l'inévitable inégalité des conditions sur la terre, et avec cela l'âme ulcérée par la pensée que, quand la force de vos bras sera épuisée, quand le travail sera devenu impossible, vous ne pourrez plus nourrir ni la femme ni les enfants ! vous n'aurez d'autre perspective, au bout d'une vie de probité et de labeur, que celle du suicide ou de la mendicité, quelles terribles tentations monteraient alors au cerveau, gonfleraient les poitrines et soulèveraient les bras !

Mais, grâce à Dieu, nous n'entrevoyons pas de si grands malheurs dans cette religieuse province de Québec. L'Eglise parle et le peuple écoute ; l'Eglise recommande la modération, le bon sens et le respect du droit d'autrui, et patrons et ouvriers se reconnaissent des obligations mutuelles de justice, de patience et de bonté. Sans doute, des points en litige, il y en aura toujours, la nature humaine étant ce qu'elle est ; mais, on règlera à l'amiable ces points en litige, ou l'on réclamera pour les résoudre le tribunal d'arbitrage, comme vous venez